

**DELIBERATION D2024\_13****Modification de comptes suite à la régularisation  
des bases de la TEOM et du résultat définitif 2023**

<b>Nombre de membres</b>		<b>Votes</b>		<b>Date de la convocation</b> 27 mars 2024
En exercice	27	Pour	18	<b>Secrétaire de séance : Jean-Louis ROCHUT</b>
Présents	16	Contre	0	
Pouvoirs	02	Abstention	0	

**Le comité syndical,**

Suite à la régularisation des bases de la TEOM,

Après en avoir délibéré,

**Autorise** le Président à modifier certains comptes comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

COMPTE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
002	Excédent de fonctionnement		-10 916,91
7331	TEOM		+ 61 167,10
60632	Fournitures de petit équipement	+ 7 300	
611	Contrat de prestations de services	+ 11 000	
6168	Assurances	+ 2 000	
6236	Catalogues et imprimés	+ 3 900	
6237	Publications	+ 1 000	
6288	Autres services extérieurs	+ 25 050,19	
<b>TOTAUX</b>		<b>50 250,19</b>	<b>50 250,19</b>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Le secrétaire de séance

Jean-Louis ROCHUT



Le Président

Jean-Michel DEZELU